



UNIVERSITÉ DE NANTES

Suppression des
CAPA dans leur
rôle lié à la
mobilité. LDG
mises en place.

**COMITE TECHNIQUE
DU 8 SEPTEMBRE 2020**

**POINT N°8 – BILAN DES MOBILITES DES PERSONNELS BIATSS
POUR INFORMATION**

Dossier suivi et présenté par :

Delphine LORET, Directrice des Ressources Humaines et du Dialogue Social

Exposé des motifs :

Conformément aux lignes directrices de gestion (LDG), en matière de mobilité de l'Université de Nantes approuvés par le Conseil d'administration du 13 mars 2020, un bilan collectif des opérations de mobilité est présenté chaque année devant le Comité Technique d'Etablissement.

La mobilité des personnels BIATSS de l'Etablissement est possible à travers les opérations suivantes :

- Campagnes annuelles de mutation « à date » - hors Université de Nantes
- Campagne de mouvement interne – Université de Nantes
- Mobilités au fil de l'eau

Au total, 97 agents ont effectué une mobilité sur l'année universitaire 2019/2020 (51 agents ITRF, 42 agents AENES, 4 agents BIB), que ce soit dans le cadre des campagnes ou au fil de l'eau.

Bilan des campagnes 2020

Dans le cadre des opérations de mobilités organisées au cours de l'année 2020 pour la prochaine rentrée universitaire, l'Etablissement s'est efforcé de mettre en œuvre les grands principes édictés dans les LDG. A titre d'exemple, dans le cadre des campagnes annuelles de mutation « à date », le Président a exercé son droit de veto conformément aux critères suivants :

- Absence de dossier de candidature transmis à l'Etablissement (CV et lettre de motivation)
- Absence de poste vacant dans le corps de l'agent ou sur la zone géographique demandée
- Absence d'adéquation entre les postes à pourvoir et les compétences / profils des candidats

Les agents qui ont obtenu une mutation académique au sein de l'Université de Nantes se sont vus proposer une affectation au plus proche de leur profil et de leur souhait, en fonction de poste vacantes et de l'avis émis par les responsables des services recruteurs à l'issue d'entretiens.

Concernant le mouvement interne, les Présidents de jury de recrutement ont cette année renseigné une fiche de suivi global par recrutement permettant d'identifier les critères de départage et d'objectiver le choix du/des candidat-s retenu-s. Ces fiches ont été communiquées à la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue Social.

Les résultats du mouvement interne, ouvert aux personnels titulaires et en CDI, ont été présentés à la CPE commune du 10 juillet 2020. Un premier bilan a été présenté à cette occasion.

La date d'observation retenue pour le bilan présenté au CTE est le 31 août 2020, incluant ainsi les mobilités postérieures à la date du 10 juillet.

Globalement, il est constaté une baisse du nombre de demandes de participation à la mobilité (interne + externe) par rapport à l'an dernier : 73 demandes en 2019, contre 92 en 2019.

45 agents ont demandé une mobilité interne et **28** agents ont demandé une mobilité externe.

49 agents ont obtenu une mobilité (contre 63 en 2019): **26** en interne, **17** en externe.

Le taux de satisfaction est de **67 %**, stable par rapport à l'an dernier. En distinguant les catégories, le taux de satisfaction est de 77% en catégorie C (74% en 2019), 85% en catégorie B (73% en 2019) et de 27% en catégorie A (54% en 2019).

47 % des postes vacants ont été pourvus en 2020 (contre 61% en 2019).